



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG TENUE À L'ÉDIFICE MUNICIPAL, LE 13 JANVIER 2015, À 19H00. FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FLORENT BÉDARD, MAIRE, LES PERSONNES SUIVANTES ÉTAIENT PRÉSENTES:

Monsieur Rémi Morin, conseiller siège #1
Madame Angéline P. Corriveau, conseillère siège # 3
Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4
Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5
Monsieur Yvon Morin, conseiller siège # 6
Madame Sylvie Boutin Bergeron, d.g et sec. trés.
Madame Geneviève Lapierre, d.g. adj. et sec. trés. adj.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-01-10

5.4 TOUCHE PAS À MA RÉGION

Considérant que la région a toujours maintenu un principe dans ses choix de développement et ce, depuis 50 ans, soit que tous les citoyens et citoyennes de l'Abitibi-Témiscamingue doivent avoir accès aux mêmes services et pouvoir aspirer à se réaliser, sans égard à leur lieu de résidence;

Considérant que le gouvernement du Québec, par le projet de loi n°28, en abolissant les structures de concertation régionale et en diminuant les moyens de développement socioéconomique, porte atteinte à l'épanouissement de nos populations;

Considérant que plusieurs autres dispositions législatives, comme le projet de loi n°10, modifient de fond en comble la desserte de la population en matière de santé et services sociaux;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Angéline P. Corriveau, appuyé par madame Claudette Bédard et unanimement résolu:

Que la municipalité Sainte-Hélène de Mancebourg adhère au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue;

Que la Municipalité s'assure de rendre le manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue disponible à la population pour signature;

Que la Municipalité participe aux activités de mobilisation du 29 janvier prochain.

Adopté

Copie certifiée conforme / sous réserve des approbations
Ce 15 janvier 2015

Geneviève Lapierre

Secrétaire trésorière et directrice générale adjointe